



Bureau des radiocommunications (BR)

Lettre circulaire
CR/484

Le 8 avril 2022

Aux Administrations des États Membres de l'UIT

Objet: **Règles de procédure approuvées par le Comité du Règlement des radiocommunications**

Suite à la Conférence mondiale des radiocommunications de 2019, une édition 2021 des Règles de procédure a été publiée. Cette nouvelle édition comprend toutes les révisions jusques et y compris les Règles de procédure approuvées énumérées dans les annexes de la Lettre circulaire [CR/479](#) en date du 1er novembre 2021.

Conformément aux dispositions des numéros **13.12** et **13.14** du Règlement des radiocommunications, le Comité du Règlement des radiocommunications (RRB), à sa 89ème réunion (tenue du 14 au 18 mars 2022), a approuvé des modifications apportées aux Règles de procédure (édition de 2021, mise à jour 2).

Ces modifications concernent l'adjonction de Règles de procédure, nouvelles ou modifiées, qui figurent dans l'Annexe ci-jointe, correspondant à l'édition de 2021 des Règles de procédure, c'est-à-dire les Règles de procédure relatives à la mise en service ou à la remise en service simultanées de plusieurs réseaux à satellite géostationnaire au moyen d'un seul satellite, ainsi que des modifications apportées aux Règles de procédure relatives aux numéros **11.43A** et **11.43B** du RR.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexe: [Règles de procédure – édition de 2021 – Mise à jour 2](#)¹

Distribution:

- Administrations des États Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

¹ <http://www.itu.int/pub/R-REG-ROP/en>.